

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUl représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 019-1535/09/CC

■ Plan quinquennal d'investissement 2009/2013 .Engagement communautaire pour le Centre-Ville - Requalification des espaces publics du Centre Ville - Approbation du projet de semi-pietonisation de la Place Lulli et des rues Grignan et Sainte à Marseille (1er arrondissement)

DIFRA 09/3634/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a adopté le 19 février 2009 l'engagement Municipal renforcé ainsi que l'engagement communautaire pour le Centre Ville de Marseille, portant les orientations du Conseil Municipal de Marseille et du Conseil de Communauté de Marseille, dans la perspective de 2013 où Marseille Provence sera Capitale Européenne de la Culture.

Pour cet événement majeur, une action publique à la hauteur des enjeux a été décidée en faveur du Centre-Ville, qui jouera un rôle clé, en terme de rayonnement, d'accueil et d'organisation événementielle.

Ainsi, les actions entreprises depuis 1995 dans le cadre du Projet Centre-Ville doivent être amplifiées dans un projet global qui a pour objectif à la fois de résoudre les dysfonctionnements urbains liés aux concentrations et aux conflits d'usage, et d'ancrer les fonctions de centralité de Marseille dans une double dynamique métropolitaine et euroméditerranéenne.

Parmi l'ensemble des axes communautaires du projet approuvé le 19 février 2009, la requalification des espaces publics comme signature du Centre-Ville doit permettre de mettre en valeur des sites servant d'écrin mais aussi des lieux de vie agréables pour tous et en toutes circonstances.

En effet, les espaces publics sont le point de convergence de toutes les activités humaines et économiques qui se développent sur le territoire (logement, commerce, tourisme, culture, nautisme ...). L'espace public est un lieu d'animation, de représentation, d'échange et de dialogue.

Dans cette stratégie de requalification, des espaces de vie quotidienne auront toute leur place aux côtés d'espaces de prestige et emblématique comme le Vieux-Port qui fera l'objet d'un traitement particulier. Ces espaces de proximité doivent servir pour un nouveau maillage des déplacements grâce aux zones dédiées aux piétons et aux modes doux.

Déjà, le programme de requalification des rues de l'hyper centre avait permis de créer des espaces de déambulation touristique, commerciale dans un climat apaisé où la circulation et le stationnement automobiles ont été réduits : le Quai du Port, la Place Villeneuve - Bargemon, la Place des Pistoles, les voies situées autour de l'Opéra.

Le succès de cette première tranche de travaux d'aménagement des Espaces Publics a été à l'origine d'une requalification des façades commerciales, de l'évolution des enseignes et du ravalement des immeubles, confirmant l'effet d'entraînement de l'investissement public sur l'investissement privé, avec notamment une hausse du chiffre d'affaires, une fréquentation plus importante et une revalorisation du foncier.

Les espaces Lulli, Grignan et Sainte (entre Paradis et Breteuil), contigus aux espaces de l'Opéra, seront requalifiés pour compléter cette dynamique.

- La place Lulli, qui articule des espaces culturels et commerciaux majeurs, est un lieu qui souffre aujourd'hui de l'omniprésence de la voiture, la circulation est dangereuse pour les piétons, notamment les plus fragiles, le nettoyage est difficile, les fonctions commerciales sont à l'étroit. C'est un lieu d'où se dégage un sentiment général de désordre.

Les objectifs d'aménagement sont simples et découlent de ce constat : il conviendra de rééquilibrer les usages, de redonner à cet espace sa vocation de place en affectant à des usages piétons, ludiques et commerciaux l'espace auparavant utilisé par la circulation et par le stationnement.

- La rue Grignan, entre Paradis et Breteuil, qui est particulièrement marquée par une fonction commerciale de haut niveau, avait été l'une des premières de l'hyper centre à avoir fait l'objet d'un aménagement « mixte » (circulation lente entre obstacles avec priorité aux piétons). Les aménagements ont vieilli et nécessitent une remise en état sur le même mode de fonctionnement avec des matériaux de sols et du mobilier neufs.

Le profil de cette rue semi-piétonne sera conservé en plateau unique avec une voie de circulation en partie centrale délimitée par du mobilier urbain.

Le revêtement sera réalisé en mortier bitumineux rouge avec un caniveau central et des bandes structurantes en pierre calcaire.

- La rue Sainte entre Paradis et Breteuil, dont l'activité commerciale est très importante, souffre d'un déficit d'image et d'espace libre.

L'aménagement en voie mixte, sur le même principe et avec les mêmes matériaux que ceux prévus pour la rue Grignan, permettra de libérer l'espace nécessaire aux piétons et d'apaiser la circulation. Ces deux voies seront ponctuées de jardinières.

Ces travaux seront engagés par la Communauté Urbaine MPM, maître d'ouvrage de l'opération sur la base d'une conception de projet réalisée par la Ville de Marseille.

Il s'agira de la première opération de requalification des espaces publics du Centre-Ville/Vieux Port réalisées dans le cadre de la gouvernance partagée.

En effet, cette démarche s'inscrit dans un processus partagé entre la Communauté urbaine et la Ville de Marseille et, en ce sens, une délibération identique sera votée lors d'un prochain Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Cette opération est intégrée dans le plan d'investissement quinquennal du Conseil Général des Bouches du Rhône et nécessite l'annulation de l'opération n°2006/00090 d'un montant de 3 140 000 euros ainsi que la création et l'affectation concomitamment d'une nouvelle opération labellisée «Engagement Communautaire pour le Centre-Ville» - Semi piétonisation de la place Lulli et des rues Grignan et Sainte pour un même montant de 3 140 000 euros permettant ainsi le lancement des premiers chantiers du Centre-Ville.

De ce fait, la Communauté urbaine sollicitera auprès de ses partenaires les subventions afférentes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu' il convient de requalifier les espaces publics du Centre Ville de Marseille

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le projet d'aménagement de la place Lulli et des rues Sainte et Grignan (parties entre Breteuil et Paradis) dans le cadre du projet Centre-Ville de Marseille, dans la perspective de 2013 «Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture».

Article 2 :

Est annulée l'opération n°2006/00090 d'un montant de 3 140 000 euros et est approuvée la création et l'affectation d'une Autorisation de Programme de 3 140 000 euros relative à l'engagement communautaire pour le Centre-Ville – semi piétonisation de la place Lulli et des rues Grignan et Sainte.

Article 3 :

Les crédits sont inscrits aux budgets 2009 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Numéro d'opération : à définir - Natures : 2031/2033/2315 - Fonction : 822 – Sous politique : C311.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Général au titre du plan quinquennal d'investissement ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution.

Article 5 :

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté urbaine - Nature : 1323 – Fonction : 815 - Sous politique C 311.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la
Piétonisation et aux Espaces Publics

Jean Louis TIXIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI